Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260707-090720262-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°090720262

DATE DE CONVOCATION : ..... 3 juillet 2026
L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet 2026 à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony Page.

DATE D'AFFICHAGE :	3 juillet 2026
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants.	15

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :
Aude Quiniou a donné procuration à Marion Pasdeloup
Florian Lelièvre a donné procuration à Violaine Forcin
William Mallégol a donné procuration à Anthony Page

Secrétaire élue : Marion Pasdeloup

OBJET : Marché de voirie 2026 : choix des entreprises

La commission « voirie, urbanisme, eaux et assainissement » s'est réunie le 30 mai 2026 sur le terrain afin de recenser les voies qui nécessitent des travaux de réfection.

La commission s'est accordée sur deux tronçons qui seront réalisés en bicouche : il s'agit

- D'une portion de la route Keraden/Pen Ar Pont sur 400 ml [virage Penker à Kerscao](estimatif à 9 500 €)
- De la route de Menez Kerfaro sur 550 ml (25 100 €)

Les plans sont projetés sur la dalle numérique.

En complément, 8 tonnes d'émulsion seront commandées et utilisées en tant que de besoin pour le point à temps automatique (PATA) (estimatif à 9 100 €).

Par ailleurs, l'entreprise qui livre la neutralite à la station de traitement de Kernevez a mis des réserves sur l'état de la route. En conséquence, il y a lieu d'intégrer la réfection de cette route dans le programme de voirie 2026. (estimatif à 10 000 €)

Deux entreprises ont été sollicitées

- Colas
- Eurovia

L'entreprise Eurovia est la mieux disante.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260707-090720262-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Décide de suivre les propositions formulées par la commission voirie,
- Donne autorisation au Maire pour signer les marchés,
- Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétariat

Marion Pasdeloup

Le Maire,

Anthony Page

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....